

BACCALAURÉAT

Épreuve obligatoire d'histoire-géographie du baccalauréat général, séries ES, L et S, applicable à compter de la session 2005 de l'examen

NOR : MENE0400158N

RLR : 544-0a

NOTE DE SERVICE N°2004-021 DU 2-2-2004

MEN

DESCO A3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux proviseurs et proviseurs ; aux professeures et professeurs

■ La présente instruction concerne les épreuves d'histoire et géographie pour les séries ES, L et S du baccalauréat. Elle entrera en application à compter de la session 2005 de l'examen.

Le contenu de la note de service n° 97-062 du 11 mars 1997 (B.O. n° 12 du 20 mars 1997) définissant les épreuves d'histoire-géographie au baccalauréat général et technologique sera donc **remplacé** et **annulé** par la présente instruction à compter de la rentrée de l'année scolaire 2004-2005, pour les séries ES, L, S.

À cette même date; la présente instruction annulera également la note de service n° 2000-048 du 27 mars 2000 (B.O. n° 14 du 6 avril 2000).

Pour les séries technologiques STT, SMS, STL et STI, la définition des épreuves d'histoire et géographie au baccalauréat, précisée dans la note de service n° 97-062 du 11 mars 1997 (B.O. n° 12 du 20 mars 1997) reste inchangée.

SÉRIES ES, L ET S

Épreuve écrite

- série ES, durée 4 heures, coefficient 5

- série L, durée 4 heures, coefficient 4

- série S, durée 4 heures, coefficient 3

L'épreuve écrite d'histoire et géographie au baccalauréat général porte sur le programme de la classe terminale défini, pour chacune des séries, au B.O. hors série n° 7 du 3 octobre 2002. Les modalités de l'épreuve sont communes aux trois séries ES, L, S, mais les candidats de la série S composent à partir de sujets spécifiques.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve d'histoire-géographie du baccalauréat des séries générales a pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser les savoirs et les notions des programmes, connaissances fondamentales pour la compréhension du monde contemporain, la formation civique et culturelle du citoyen.

Elle permet aussi d'évaluer l'acquisition des compétences acquises tout au long de la scolarité secondaire, en particulier la capacité du candidat à traiter et hiérarchiser des informations, à développer un raisonnement historique ou géographique, selon les formes d'exposition écrites ou graphiques proposées par les différentes parties de l'épreuve.

En cela l'épreuve d'histoire-géographie concourt également à apprécier la qualité de l'expression écrite du candidat, ainsi que la maîtrise de son jugement par l'exercice critique de lecture, analyse et interprétation de documents de sources et de natures diverses.

Structure de l'épreuve

La durée totale de l'épreuve est de quatre heures dont l'utilisation est laissée à la liberté du candidat même s'il lui est conseillé de consacrer entre deux heures et demie et trois heures à la première partie. L'épreuve comprend deux parties inégales. Par tirage au sort gardé secret jusqu'au jour des épreuves, le recteur de l'académie responsable de l'élaboration des sujets détermine la discipline (histoire ou géographie) faisant l'objet de la première partie. La seconde partie porte obligatoirement sur l'autre discipline.

En histoire ou en géographie, la première partie donne au candidat le choix entre trois sujets de difficulté équivalente : deux compositions et l'étude d'un ensemble documentaire. La seconde partie donne au candidat le choix entre deux croquis de géographie en réponse à un sujet donné ou entre deux explications d'un document d'histoire.

Évaluation et notation

L'évaluation de la copie de chaque candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes : de 0 à 20. La répartition des points, 12 pour la première partie et 8 pour la seconde, peut guider les correcteurs. Pour tenir compte des différences de préparation, la correction doit être confiée à des jurys différents selon les séries et, dans la mesure du possible, à des professeurs ayant enseigné dans la série.

Exercices de la première partie

Composition d'histoire ou de géographie

La composition doit permettre au candidat de faire la preuve de ses connaissances tout en les situant dans un questionnement.

En histoire comme en géographie, des éléments peuvent être éventuellement fournis pour aider le candidat (chronologie, données statistiques, indications spatiales...).

En histoire comme en géographie, les sujets portent sur un ou plusieurs thèmes ou ensembles géographiques du programme. En histoire, les sujets doivent privilégier une période large mais ils peuvent porter aussi sur un tableau à un moment de l'évolution historique.

Si un sujet ne portant que sur les dix dernières années est exclu, des sujets envisageant une période plus large, allant jusqu'à nos jours, sont possibles.

En histoire comme en géographie, les productions graphiques (schéma(s)...) que le candidat peut réaliser à l'appui de son raisonnement, en fonction du sujet et de ses choix, seront valorisées.

Étude d'un ensemble documentaire

L'étude d'un ensemble documentaire doit permettre au candidat de faire preuve de sa capacité à construire une réflexion cohérente en réponse au sujet posé, à partir d'un ensemble de documents et de ses connaissances.

Le sujet fait apparaître une problématique explicite. Il porte, en histoire comme en géographie, sur un des thèmes ou

ensembles géographiques définis par les programmes et prend appui sur un ensemble de documents (cinq au maximum) reproduits en noir et blanc.

En histoire, les documents sont de nature diverse (textes, images, cartes, statistiques...). Si nécessaire, des notes explicatives et, le cas échéant, une chronologie indicative éclairent le candidat.

En géographie, les documents sont majoritairement des cartes, des croquis et des schémas ; les sujets peuvent aussi comporter des informations statistiques, des graphiques, des photos, des images et des textes. Tous les documents expriment des données spatiales clairement identifiables. Un même phénomène peut être représenté à différentes échelles. L'exercice se compose de deux parties :

1) le candidat est invité à analyser, y compris de manière critique, l'ensemble documentaire en répondant à des questions. Ces questions, cinq au maximum, pourront porter sur la recherche, la mise en relation, la contextualisation d'informations, sur l'identification de notions majeures ou de thèmes essentiels des documents et sur l'intérêt et les limites de l'ensemble documentaire par rapport au sujet ;

2) en se fondant sur ce travail préparatoire, sur les informations extraites des documents et sur ses connaissances personnelles, le candidat rédige une réponse organisée au sujet.

Exercices de la deuxième partie

Réalisation d'un croquis de géographie

À partir de ses connaissances et en réponse à un sujet donné, le candidat réalise un croquis de géographie accompagné d'une légende organisée.

Le sujet porte sur l'un des thèmes ou ensembles géographiques définis par le programme. Il ne comporte pas de document si ce n'est, éventuellement, quelques brèves données statistiques. Il est accompagné d'un fond de carte.

Explication d'un document d'histoire

Le candidat répond à des questions. Il doit manifester une compréhension générale du document et faire preuve de sa capacité à identifier des informations et à les éclairer à partir de ses connaissances personnelles.

Le thème abordé est d'ampleur suffisante. Le sujet porte sur un ou plusieurs thèmes ou ensembles géographiques définis par le programme. Il est constitué d'un document (texte, carte, image, statistiques...) clairement identifié, pourvu d'un titre et accompagné d'un nombre restreint de questions. Des notes explicatives éclairent éventuellement le candidat.

Les questions invitent à des réponses concises. Elles portent sur l'identification, la contextualisation, l'intérêt ou la portée du document ainsi que sur le repérage et l'explication de faits ou d'idées qu'il évoque.

Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes.

Temps de préparation : 20 minutes.

L'épreuve porte à la fois sur le programme d'histoire et de géographie. L'examineur propose deux sujets au choix du candidat. Chaque sujet comporte une première partie, soit en histoire, soit en géographie, qui fait l'objet de l'interrogation principale et une seconde partie dans l'autre discipline qui fait l'objet d'une interrogation plus rapide.

Les sujets portent sur des thèmes majeurs ou ensembles géographiques du programme. Ces sujets peuvent être accompagnés d'une brève chronologie, de documents, d'une carte ou d'un fond de carte.

L'évaluation des réponses de chaque candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes de 0 à 20. L'examineur évalue la maîtrise des connaissances et la clarté de l'exposition. Le questionnement qui suit l'exposé peut déborder le cadre strict des sujets proposés et porter sur la compréhension d'ensemble des questions étudiées.

Cas des candidats handicapés

Les candidats reconnus handicapés moteurs ou sensoriels peuvent demander à bénéficier, pour les exercices de la deuxième partie de l'épreuve, de l'adaptation suivante :

À partir du même sujet, le candidat remplace l'exercice de réalisation d'un croquis de géographie par une composition d'une page.

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR